



Récupération d'un héritage apres divorce

Par **iznogood80**, le **12/05/2010** à **13:07**

Bonjour, mon ex femme a hérité d'un immeuble qu'elle a vendu. Elle a dépensé l'argent dans la communauté pendant notre vie en communauté. Elle a acheté un mobil-home et a dépensé le rste dans la vie de tous les jours. Nous avons divorcé. Avons vendu notre maison payer les crédits en cours et il ne reste rien de la vente de la maison. Peut elle me réclamer de l'argent alors qu'elle a tout dilapider dans la vie en commun avec les enfants. Elle vient de revendre un mobil-home qu'elle avait acheté avec cet héritage, elle a garder l'argent, ce que j'approuve totalement. Mais le reste qui a été dépensé, peut -elle demander queque chose alors qu'il n'y a plus rien ?
Merci

Par **amajuris**, le **12/05/2010** à **17:51**

bonsoir,
tout dépend de ce qui a été décidé à l'issue de votre divorce.
sans doute des pensions alimentaires pour vos enfants communs et éventuellement une prestation compensatoire pour votre épouse.
vous ne devez rien de plus de qui a été décidé au divorce.
cordialement